

Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du

21 juin 2019

Le Bureau composé de :

Nom	Fonction	21/06/2019
M. Thierry VALLEE	Président de la CLE, Conseiller Départemental du Cher	<i>Présent</i>
M. Jean-Marie DELEUZE	Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil	<i>Présent</i>
M. Bernard DUPERAT	Vice-président de la CLE, Vice-président du SCB	<i>Présent</i>
M. Gilles BENOIT	Président du SIVY	<i>Présent</i>
M. Xavier FOUDRAT	Conseiller municipal d'Avord	<i>Présent</i>
M. Xavier CREPIN	Maire de Parnay	-
M. Robert HUCHINS	Vice-président de Bourges Plus	-
M. Joël CROTTÉ	Conseiller régional Centre-Val de Loire	-
Mme Alexia JOURDIN	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	<i>Présente</i>
M. Benoit PROFFIT	Représentant AREA Berry	<i>Présent</i>
Mme LUCIE JAMET	Représentant Nature 18	<i>Présente</i>
M. Gérard BARACHET	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	<i>excusé</i>
M. Olivier POITE	Représentant la DDT du Cher	<i>Présent</i>
M. ou Mme le	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	<i>excusé</i>
M. ou Mme le	Représentant la DREAL Centre Val de Loire	-
M. ou Mme le	Représentant l'AFB – SD18	-

Étaient également présents :

- M. Bernard ROY (chargé de mission Eau, Bourges Plus)
- Mme Christelle LESPRIT (adjointe à la cheffe du Service de l'eau, Département du Cher)
- M. Jérémy JOLIVET (responsable de la collectivité, SIVY)
- Mme Cécile FALQUE (animatrice du SAGE Yèvre-Auron, EP Loire)

M. VALLEE remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 21 MAI 2019	2
2. FEUILLE DE ROUTE DU SAGE YÈVRE-AURON.....	2
2.1. PRINCIPES ET INTÉRÊTS DE LA FEUILLE DE ROUTE	2
2.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE.....	2
2.3. PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE LA CLE.....	2

1. Validation du compte-rendu du Bureau du 21 mai 2019

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Feuille de route du SAGE Yèvre-Auron

Voir support joint.

2.1. Principes et intérêts de la feuille de route

Cette partie n'appelle pas de remarques, elle avait déjà été abordée lors du Bureau du 21 mai

2.2. État des lieux de la gouvernance sur le territoire du SAGE

M. BENOIT indique que les cartes des structures, présentées en diapo 7 à 9 vont évoluer rapidement puisque ces compétences vont être fléchées vers les Communautés de communes. Mme FALQUE confirme qu'il s'agit d'un état des lieux à un instant t ; M. ROY précise que les dates butoir des échéances de transfert ont été repoussées à 2026 dans la plupart des cas.

2.3. Plan d'action pluriannuel de la CLE

Les discussions portent sur les réflexions à mener sur la représentativité du point nodal inscrites dans la feuille de route (station sur l'Yèvre à Saint-Doulchard). Mme FALQUE précise que le point nodal pose question sur le respect du Débit Objectif d'Étiage, puisque l'indicateur est aujourd'hui au « vert », c'est-à-dire qu'on observe bien 8 années/10 des débits supérieurs au DOE, alors que les cours d'eau du territoire souffrent d'un réel problème quantitatif. Il est demandé s'il ne faudrait pas inscrire plus tôt ces réflexions (Mme JAMET) ? M. BENOIT insiste sur la nécessité de changer rapidement de référentiel si celui-ci est mauvais. Sur la proposition de planning, Mme FALQUE indique que la réflexion serait intéressante à mener de façon concomitante avec l'évaluation du SAGE. M. POITE précise que pour le prochain SDAGE (2022-2026) cela semble déjà trop tard. Il faut viser le cycle suivant.

M. BENOIT demande si l'Agence de l'Eau a conscience que cet indicateur n'est pas représentatif du fonctionnement du territoire ? Mme FALQUE répond que l'Agence de l'Eau accompagne, notamment financièrement, l'élaboration du CTGQQ donc qu'elle doit en effet avoir conscience du décalage entre cet indicateur et le déficit quantitatif chronique du territoire.

Les membres du Bureau s'accordent sur le maintien de cette réflexion sur la 2nde période.

Les échanges concernent ensuite le Canal de Berry.

M. PROFFIT demande quel est le niveau de connaissance des prélèvements en eau pour l'alimentation du Canal de Berry ?

M. POITE indique qu'aucunes des prises d'eau du Canal ne bénéficient d'autorisation en bonne et due forme. Leur emplacement est connu, mais pas les quantités prélevées, alors même que les estimations pourraient s'élever à 30/40 millions de m³/an (Mm³) pour l'ensemble, le Syndicat du Canal de Berry ayant estimé que les 2 principales prises d'eau sur l'Auron pourraient prélever 12Mm³/an.

Mme FALQUE renvoi au compte-rendu du Bureau de CLE précédent pour les questions relevant de la « forme » des autorisations.

M. PROFFIT demande si le SAGE pourrait apporter une aide au SCB pour la connaissance de ces prélèvements ? M. JOLIVET précise que la configuration des prises d'eau ne demande pas une grande technicité et qu'avec une année de suivi, une bonne estimation pourrait être établie.

Mme FALQUE rappelle que le PAGD et le règlement du SAGE comportent des mentions spécifiques sur le Canal de Berry (étanchéification, établissement de droits d'eau etc). Elle demande si, la localisation des prises d'eau et leurs caractéristiques globales étant connues, l'intervention du SAGE serait justifiée ? En faisant un parallèle avec les prélèvements d'irrigation agricole ce serait comme si le SAGE avait équipé chaque prélèvement agricole d'un compteur ou fait la demande d'Autorisation à la place d'AREA Berry.

M. DUPERAT pense que les chiffres évoqués par M. POITE sont exagérés, que la gestion hydraulique du Canal est complexe mais est prise très au sérieux par le Syndicat. Il évoque avoir été convoqué au Commissariat pour ces questions, en tant que Vice-président du SCB.

M. PROFFIT entend souvent que le Canal de Berry est une « activité économique », mais il ne la perçoit pas. Les irrigants engagent des démarches pour obtenir des volumes de substitution etc.

M. DUPERAT évoque les problèmes de fuites, les montants financiers nécessaires etc. Les membres du Bureau demandent s'il est nécessaire de conserver le Canal en eau partout ? M. BENOIT évoque les efforts faits par les Syndicats d'eau potable pour limiter les fuites dans les réseaux et s'étonne qu'il n'y ait aucune exigence sur un prélèvement aussi important. M. VALLEE indique que, comme pour les réseaux d'eau potable, le Canal ne fuit pas partout ; certaines communes ont fait l'entretien de leur(s) bief(s) et d'autres pas. Il faut maintenant que les choix qui ont été faits soient assumés.

M. PROFFIT pense qu'il faut peut-être laisser à sec des portions tant que des travaux ne sont pas faits. Mme LESPRIT indique que c'est le cas sur la portion de Saint-Just, sur laquelle la prise d'eau est fermée depuis 1 an.

Les membres du Bureau s'accordent sur le fait que le SAGE n'ait pas à inscrire d'action d'aide à la connaissance concernant les prélèvements en eau du Canal. Les membres restent mobilisés sur l'incitation à la réduction et l'optimisation des prélèvements par les collectivités, les industriels et le Canal (objectif 1.4 du PAGD).

Les membres du Bureau s'accordent sur la modification de priorité suivante : mettre en priorité maximale l'étude sur les effets de la substitution hivernale et en priorité minimale les réflexions sur les compléments de l'étude du BRGM (contribution du karst aux crues de l'Yèvre).

Les échanges portent ensuite sur les moyens de sensibilisation et communication du SAGE ainsi que le public à viser. Il est regretté que la démarche SAGE ne soit connue que des initiés. Il est évoqué les moyens à mettre en œuvre pour toucher le grand public, les scolaires. Mme FALQUE rappelle que le plan de communication

du SAGE a été débattu en Bureau de CLE du 2 avril et qu'il avait été décidé de ne pas orienter les moyens humains limités vers l'animation grand public (tenue de stand, scolaires...).

Mme JAMET indique que Nature18 va mener à l'automne des actions de communication sur le changement climatique dans le cadre du projet « Objectif Climat 2030 » que l'Association développe pour les communes du département.

Les membres du Bureau s'accordent sur la nécessité de maintenir les moyens de communication sur les 6 ans de la feuille de route, principalement vers les élus, notamment les conseils communautaires, avec une attention particulière sur les démarches d'urbanismes (PLUi, SCOT). Les membres s'accordent sur le fait que tous les acteurs du SAGE doivent porter à connaissance la démarche.

Mme JOURDIN indique que sur la thématique « érosion des sols » la Chambre d'agriculture du Cher a des compétences et des connaissances.

Au regard de la charge d'action sur la 1^{ère} période, les membres du Bureau retiennent d'entamer les réflexions d'éventuelles études complémentaires liées à l'objectif général 4, et de les mener, sur la 2^{nde} période.

M. BENOIT demande s'il y a une « zone blanche », sans maîtrise d'ouvrage, sur la thématique Milieux Aquatiques ? Mme FALQUE précise que sur l'amont de l'Auron, dans le département Allier, il n'y a pas d'acteur opérationnel. Le SIAB3A avait proposé d'étendre son périmètre d'intervention, mais la commune de Valigny n'a pas donné de suite favorable jusqu'alors.

Les membres du Bureau valident les propositions de mutualisation exposées (diapo 20 à 22).

Sur les coûts prévisionnels, les membres du Bureau retiennent :

- **D'augmenter l'enveloppe sur l'évaluation du dispositif de gestion volumétrique.** Il leur semble qu'une étude statistique sera nécessaire que les montants proposés ne couvriraient pas.
- **De regrouper les études sur le risque d'érosion des sols et du ruissellement avec les relations nappe/rivière en tête de bassin.** En effet, le fonctionnement des têtes de bassin pourraient être influencées par le type de sol. **Les montants liés à l'achat des données pédologiques n'ayant pas été pris en compte, l'enveloppe est revue à la hausse.**

La feuille de route ainsi amendée sera envoyée à l'Agence de l'Eau début juillet. Devant ensuite être adoptée en CLE à l'automne, les membres du Bureau retiennent la date du 17 septembre pour la prochaine CLE.

Mme FALQUE demande si les membres du Bureau souhaitent qu'elle sollicite la Chambre d'agriculture du Cher pour une présentation d'un retour d'expérience sur le développement de nouvelles filières agricoles ? La proposition est retenue avec enthousiasme.

M. VALLEE tient à souligner la qualité du travail préparatoire de Cécile FALQUE ; il remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur implication et la qualité des échanges. Il souhaite de bonnes vacances à tous et lève la séance.